

Montréal, le 28 octobre 2002

Madame Monique Gélinas,  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :      Projet de déviation de la route 117 à Labelle**  
**N/dossier : 8686 / 015180 / 01**

---

Madame Gélinas,

Comme demandé par le Bureau d'audiences publiques en environnement, je vous ai déjà  
fais parvenir les documents suivants :

- le dépliant « *C'est tellement plus clair et efficace quand c'est BLEU* », Tourisme  
Québec et Transports Québec; et
- l'étude ayant menée à la réalisation de ce sondage : Tourisme Québec et  
Transports Québec, « *Sondage visant à mesurer l'efficacité du programme de  
signalisation touristique* », comprenant les documents suivants :
  - *Rapport final* présenté le 9 novembre 2000;
  - *Sommaire exécutif* présenté le 14 décembre 2000;
  - *Annexes*.

Je joins à la présente les cartes suivantes :

- *Québec, Sentiers de motoneige 2001-2002*, (12 exemplaires de cette carte  
de sentiers);
- *Laurentides Outaouais, Deux régions, une passion 5 635 km de sentiers de  
motoneige*, 2000/2001 et 2001/2002, (12 exemplaires de cette carte);

- l'inventaire des installations touristiques dans le secteur de Labelle et le guide touristique officiel des Laurentides, .

De l'ensemble des entreprises présentées dans cet inventaire, seules le Camping Chutes aux Iroquois et la Marina Douce Aventure ont une signalisation touristique.

Cet inventaire doit être complété par les informations suivantes concernant les projets touristiques importants dans la région et pouvant avoir une incidence sur l'activité économique de la municipalité de Labelle :

### **Les phases III et IV de la Station Mont-Tremblant :**

Ce projet d'investissement prévoit la construction de deux nouveaux villages, incluant des unités de condo (2 700) et un hôtel, et vise à augmenter de plus de 900 000 le nombre disponible de nuitées annuellement. La capacité d'accueil de skieurs passerait de 12 500 à 20 000 skieurs par jour. L'achalandage annuel de la station passerait de 2,3 millions de visiteurs à 4 millions.

Ce projet est évalué à un milliard de dollars et devrait permettre la création de 4 700 emplois permanents.

Le gouvernement du Québec a déjà accordé son soutien à la réalisation de ce projet. Le promoteur est en négociation avec le gouvernement fédéral pour l'octroi d'une aide équivalente à celle du Québec. Nous joignons à la présente le communiqué de presse émis à cet effet le 25 septembre 2001.

### **L'aéroport touristique de La Macaza (Mont-Tremblant)**

L'aéroport de La Macaza se verra donner une nouvelle vocation afin de faciliter l'accès aux ressources touristiques des Hautes-Laurentides. Un entrepreneur privé compte en effet y exploiter un aéroport à vocation exclusivement touristique pouvant accueillir des petits et moyens porteurs nolisés en provenance des principales régions métropolitaines du Nord-Est américain. En un deuxième temps, le marché des propriétaires des avions privés en Amérique du Nord est visé.

La principale destination desservie sera la Station Mont-Tremblant (située à environ 45 kilomètres, soit un trajet de quelque 35 minutes par une route pittoresque), particulièrement dans la perspective de la réalisation des phases III et IV de son développement. Les autres destinations touristiques qui pourront bénéficier de cette infrastructure sont les pourvoiries des Hautes-Laurentides et le développement éventuel du pourtour du Réservoir Baskatong.

**La Compagnie des péniches :**

Un promoteur veut offrir une croisière-excursion sur la rivière Rouge. Le projet de la Compagnie des péniches consiste à mettre en service une péniche d'une capacité de 50 passagers conçue spécialement pour naviguer sur la rivière Rouge. Le lieu de départ et d'arrivée de la croisière-excursion serait le pont Godin situé au centre du village de La Conception. Le pont serait couvert et aménagé sous forme de belvédère avec un bistrot et auquel seraient reliés des quais flottants.

Une première phase de ce projet devrait être réalisée au cours de l'été 2003. Le projet dans son ensemble est de plus grande envergure; il permettrait d'offrir des excursions en péniches vers les villages de Brébeuf et de Labelle, riverains de la rivière Rouge.

L'aménagement des quais d'accueil de ces péniches à Labelle permettrait de tourner l'aménagement urbain vers la rivière Rouge. Ces excursions devraient amener un certain nombre de touristes vers Labelle et y susciter un développement touristique sous forme de village étape.

Le projet d'offrir une croisière-excursion sur la rivière Rouge à bord d'une péniche contribuera à consolider l'offre touristique du secteur Mont-Tremblant en offrant une nouvelle activité estivale accessible à la clientèle de ce parc hôtelier quatre saisons.

Ce projet est structurant sur le plan régional en amenant la clientèle hors du site immédiat du Mont-Tremblant, vers des villages voisins dont les infrastructures touristiques sont à développer.

**Le projet Windigo :**

Le Village Windigo est un projet de construction d'un centre de villégiature de prestige comprenant un hôtel luxueux (27 suites-résidences) et 150 résidences-vacances exploitées aussi par le gestionnaire de l'hôtel. Le village serait doté d'installations sportives, récréatives et communautaires. Le principal attrait qui sera mis en valeur est la grande nature : l'immense plan d'eau du réservoir Baskatong, les Chutes du Windigo, la Montagne du Diable, la deuxième plus haute montagne des Laurentides après le Mont Tremblant, etc.

Le promoteur de ce projet est la firme Resort One, propriétaire d'un hôtel à Montréal (Le Saint-Sulpice), qui s'associe au Groupe Concorde de France, l'une des chaînes hôtelières les plus réputées en Europe.

La réalisation de ce projet est évalué à 240 M\$. Les emplois créés seraient de l'ordre de 500 emplois directs et 100 indirects lors de la construction, et de 400 emplois directs et 50 emplois indirects pendant l'exploitation du village. Le gouvernement du Québec a été saisi de ce projet et attend le plan d'affaires des promoteurs avant de se prononcer et de lui apporter éventuellement son soutien.

Malgré l'importance de ce projet, nous ne croyons pas qu'il aura un impact significatif sur la municipalité de Labelle; si ce n'est une plus grande utilisation des installations de l'aéroport de La Macaza. En effet, les promoteurs du projet Windigo qui prévoyaient à l'origine la construction d'un aéroport à proximité du Village Windigo ont retiré cette infrastructure du projet, compte tenu de la réouverture de l'aéroport à La Macaza.

### **Conclusions :**

Le village de Labelle est situé sur l'itinéraire reliant l'aéroport de La Macaza (à 20 minutes en automobile de Labelle) à la Station Mont-Tremblant (15 minutes); Labelle pourrait tirer un parti avantageux des développements majeurs qui y sont prévus.

La réalisation des phases III et IV de la Station Mont-Tremblant créera de nombreux emplois et devrait accroître la pression pour solutionner les problèmes de logement de la main-d'œuvre actuelle et à venir. Ces problèmes sont, en effet, bien connus ayant fait l'objet de diverses études :

- Demande résidentielles liée à l'afflux de nouveaux travailleurs dans la région de Saint-Jovite / Mont-Tremblant, mai 1999; étude réalisée par le Groupe Cartier pour le compte du CLD Laurentides;
- Stratégie d'intervention pour combler les besoins en logement locatif des travailleurs de la région de Saint-Jovite / Mont-Tremblant, septembre 1999; étude réalisée par le Groupe Cartier pour le compte du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre Saint-Jovite / Mont-Tremblant (CAMO);
- Les besoins en logements des travailleurs de la région Saint-Jovite / Mont-Tremblant, mai 2000; étude réalisée par Daniel Arbour et associés pour le compte du CAMO;
- Une autre étude devrait être diffusée sous peu sous la responsabilité du bureau régional d'Emploi Québec (voir Mme Josée Desjardins, 450-569-7575).

Nous jugeons intéressant de reprendre ici les interventions que recommandait l'étude de Daniel Arbour et associés à l'intention des instances publiques:

- Relevé des terrains municipaux qui pourraient faire l'objet d'un développement résidentiel;

- Procéder à des appels de propositions (concours) pour la mise en valeur de ces terrains;
- S'assurer que le nombre de terrains disponibles au développement résidentiel soit suffisant;
- S'assurer que la réglementation permet la construction de logements adaptés à la clientèle visée.

La municipalité de Labelle pourrait cibler ce besoin de logements locatifs pour les travailleurs de la Station Mont-Tremblant et mettre à profit d'une part, l'environnement plus calme résultant de la déviation de la route 117 et, d'autre part, les services de transport en commun que compte implanter la MRC des Laurentides pour favoriser la construction de ces logements et attirer ces nouveaux résidents potentiels.

La nouvelle vocation de l'aéroport pourra également entraîner l'offre de services d'appoint (services de navettes vers les destinations touristiques, mécanique, restauration, etc.) dont les travailleurs pourraient choisir de se loger à Labelle. Cette nouvelle infrastructure de transport devrait favoriser le développement touristique et économique au nord de la Station Mont-Tremblant et Labelle est bien situé pour en profiter.

Enfin, le projet d'excursions-croisières en péniche sur la rivière Rouge avec une escale à Labelle pourrait générer un afflux de touristes attirés vers le village de Labelle.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame Gélinas, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Michel Trudel

Délégué touristique régional  
Région des Laurentides  
(514-873-6214)

Direction de l'intervention régionale  
et des projets d'investissement

MT/ld